

Le 2 avril 2021

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

## Précisions sur le régime applicable aux examens et concours CPGE pour les quatre prochaines semaines

Dans le cadre de la mise en œuvre des nouvelles mesures de freinages de l'épidémie de la Covid-19 annoncées par le Président de la République le 31 mars et précisées devant le Parlement par le Premier ministre le 1er avril, la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, Frédérique Vidal, s'est entretenue avec les représentants des conférences d'établissements, des syndicats de personnels et des organisations étudiantes représentatives.

Au cours des quatre prochaines semaines, les établissements d'enseignement supérieur pourront continuer d'accueillir les étudiants dans le cadre du protocole précisé dans la circulaire du 22 janvier 2021. Ce protocole traduit l'engagement du Président de la République de permettre aux étudiants de revenir l'équivalent d'une journée par semaine dans leur établissement.

Pour la période du 5 avril au 2 mai inclus, l'ensemble des examens organisés par les établissements d'enseignement supérieur devront se tenir à distance ou être reportés. Aucun examen en présentiel ne peut être tenu durant cette période. Plusieurs exceptions sont prévues, notamment pour les examens des formations de santé qui pourront être maintenus en présentiel (PACES, PASS, L.AS).

Les concours d'accès aux grandes écoles qui sont prévus dans les quatre prochaines semaines sont également maintenus dans leurs modalités d'organisation actuelles. Le protocole sanitaire spécifiquement établi au printemps 2020 a été renforcé tout au long de l'année en cours de manière à permettre la tenue de l'ensemble de ces concours, cela dans le plus strict respect des règles sanitaires.

Le calendrier comme les modalités des concours, examens nationaux et examens prévus dès le lundi 3 mai demeurent en revanche inchangés.

## **Contact presse**

Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation Pôle presse 01 55 55 82 00 presse-mesri@recherche.gouv.fr